

# DANS L'ÈRE DU VENT

La Lettre d'information de Energiequelle



Des années folles ...

Les années folles désignent les années 1920 en France et dans le monde occidental qui furent une période d'intense activité économique, sociale et culturelle.

Que désigneront les années 2020 ?

Avec le déclenchement des bombardements en Iran, nous plongeons dans le chaos géopolitique mondial des ressources fossiles. Notre pays se réveille sur la perspective d'une flambée des dépenses consacrées à des énergies qui, par ailleurs, brûlent la planète.

En France, le climat politique et social rend difficile les débats sur les enjeux énergétiques : les études et rapports scientifiques se succèdent, à peine lus, pour se conforter dans une vision partisane. La Programmation Pluriannuelle de l'Energie a été validée par décret : elle valide certes la place des énergies renouvelables dans la transition, mais avec des objectifs peu ambitieux.

Dans un tel bruit, comment s'extraire du quotidien pour construire une vision sur un horizon de 40 ans ? Comment éclairer les choix des politiques et des citoyens autour d'éléments techniques et économiques ? Notre vision et notre engagement demeurent ... contribuer à la transition énergétique en favorisant l'émergence de modèles régionaux en complément des schémas historiques nationaux.

Ensemble, faisons des années 2020 des années folles.



**CATHERINE FAILLIET**

Directrice générale

**+ 2**

**milliards d'euros**

C'est le montant correspondant aux recettes fiscales locales générées en 2024 par les énergies renouvelables.

Pour comparaison, ce montant est équivalent au budget de la Région Bretagne.

Source : Étude réalisée par Columbus Consulting pour le SER (Syndicat des Énergies Renouvelables) - Février 2026

## **Ça pousse !**

### **PARC CITOYEN FEEOLE (35)**

Le projet éolien de Fééole a été mis en service et injecte de l'électricité sur le réseau. Une belle aventure aux côtés d'élus et de citoyens engagés qui prend désormais forme !

Nous avons partagé leur fierté de voir ce projet citoyen se concrétiser lors de l'inauguration du parc, d'autant que nous poursuivons notre accompagnement en assurant pour eux la gestion d'exploitation des 4 éoliennes.



### **PARC ÉOLIEN DE JANS (44)**

Le chantier de construction du parc éolien «La Butte Noire» sur la commune de Jans en Loire-Atlantique a débuté en novembre 2025. En quatre mois et sous des conditions météorologiques parfois rudes, les fondations des quatre éoliennes sont coulées.

Pour des raisons de préservation de la faune avec la période de nidification qui débute, le chantier va être mis en pause pour reprendre en septembre avec le montage des éoliennes.

### **DEUX NOUVEAUX PARCS EN CONSTRUCTION**

En préparation depuis fin 2025, la construction de deux nouveaux parcs éoliens se préparent.

Tous deux localisés en Bretagne, l'un se situe dans les Côtes d'Armor et le second en Ille-et-Vilaine.

Rien de spectaculaire pour le moment. Les premiers signes sur le terrain se manifestent par ce type de bornes permettant aux différents intervenants sur le chantier de localiser précisément les implantations des futures éoliennes. Le géomètre-expert matérialise ainsi l'axe de l'éolienne projetée. Les études géotechniques peuvent dès lors avoir lieu avant de procéder au découpage cadastral.

Avec ces deux parcs, ce seront plus de 40 MW qui arriveront sur le réseau, ce qui équivaut à la consommation électrique d'environ 20 000 foyers.

Pour rappel, la Bretagne a produit en 2025 22% de l'énergie qu'elle a consommée.



# La fiscalité des énergies renouvelables bénéficie massivement aux communes et aux EPCI\*

Chaque MWh produit par une installation de production d'énergie renouvelable contribue au développement économique local de sa commune d'implantation.

Les installations de production d'énergie renouvelable (EnR) sont souvent perçues à travers le prisme de leur impact paysager ou environnemental. Pourtant, elles constituent un pilier fiscal majeur pour les collectivités locales, en particulier rurales.

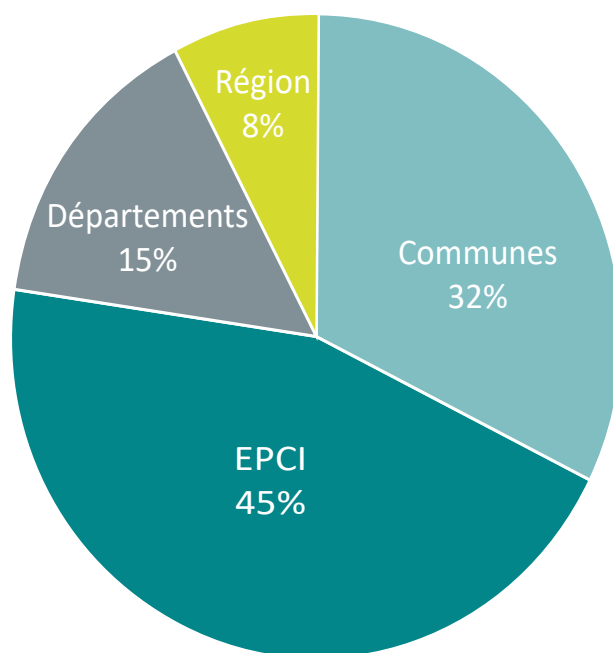
## UNE ARCHITECTURE FISCALE SPÉCIFIQUE

Les installations éoliennes sont soumises à un ensemble de taxes locales et nationales qui forment un régime fiscal spécifique, conçu pour assurer une redistribution directe vers les collectivités accueillant les projets. La principale composante est l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER), due pour chaque éolienne terrestre et dont le montant est fixé annuellement par l'État. Cette taxe est ensuite répartie entre les communes, les intercommunalités, les départements et les régions. À l'IFER s'ajoutent les taxes foncières calculées sur la valeur locative des emprises au sol, ainsi que la Contribution Économique Territoriale (CET), qui comprend la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) et la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises). Enfin, les projets éoliens génèrent une fiscalité indirecte, notamment via la TVA sur les investissements et les travaux, dont une partie est reversée aux collectivités.

## UNE RESSOURCE FISCALE FIABLE ET DURABLE

L'ensemble de ces mécanismes fait de l'éolien l'une des filières EnR les plus contributrices pour les budgets locaux, tout en offrant une visibilité financière sur le long terme. L'implantation d'un parc éolien sur un territoire va générer une fiscalité sur le temps d'exploitation, à savoir pour 20 à 30 ans. Par exemple, un parc éolien composé de 4 éoliennes de 2,5 MW chacune génère un revenu annuel de 77 000€ pour le bloc communal (Communes et EPCI).

La répartition des retombées fiscales ci-dessous illustre la part considérable qui revient au bloc communal, avec 32% directement reversés à la commune d'accueil.



## UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Les EnR jouent dès lors un rôle considérable dans les budgets communaux, notamment dans les territoires ruraux sur lesquels les installations viennent s'implanter. 85% des communes accueillant au moins un parc éolien comptent moins de 2 000 habitants. Et pour les communes de moins de 500 personnes qui disposent d'au moins un parc, les recettes EnR représentent près d'un quart des recettes fiscales totales.

Source : Étude réalisée par Colombus Consulting pour le SER (Syndicat des Énergies Renouvelables) - Février 2026

\*EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

# Actus

## DE NOUVEAUX PARCS EN EXPLOITATION

Nous sommes heureux d'accroître notre portefeuille de parcs éoliens en gestion d'exploitation. Depuis le début de l'année, le service exploitation s'est vu confier la gestion de deux nouveaux parcs éoliens. Le premier, situé en Bretagne sur la commune de Mohon (56), est composé de 10 turbines d'une puissance totale de 20 MW et le second, localisé en Nouvelle-Aquitaine sur la commune de Le Vigeant (86), comprend 3 éoliennes pour 15 MW. L'équipe est dès lors en charge de la gestion d'exploitation de 31 centrales de production d'énergie renouvelable, éoliennes et solaires confondues.



## TOUJOURS PRÉSENTS SUR LE TERRAIN

Les projets éoliens suscitent aujourd'hui encore un grand nombre d'interrogations. C'est la raison pour laquelle nous sommes présents sur le terrain pour répondre aux questions que se posent les habitants. Des permanences d'informations, des ateliers, des visites de parcs..., la forme des échanges varient selon les attentes et les besoins des territoires d'implantation. Dans tous les cas, nous venons à votre rencontre !



## Quoi de neuf, Monsieur Eole ?

### Un point sur l'actualité de l'éolien & du photovoltaïque

Attendue depuis 2 ans et finalement adoptée le 12 février dernier, la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE 3), le document de planification énergétique de la France, pose le cadre d'un avenir basé sur les renouvelables et le nucléaire. Les trajectoires fixées pour 2026-2035 s'appuient sur le maintien du parc nucléaire et la relance de l'EPR2 avec un développement continu des énergies renouvelables.

S'agissant de l'énergie éolienne, le texte fixe un objectif de 31 GW en 2030 et 35-40 GW en 2035. Le repowering sera priorisé en optimisant les sites équipés d'anciennes turbines avec l'installation de modèles plus puissants.

Cette PPE3 mise sur la flexibilité des énergies renouvelables dont le réseau électrique a besoin. Dans l'attente d'un plan d'électrification dont la publication est attendue avant l'été 2026, le rythme d'installation de nouveaux parcs doit évoluer avec celui de la demande en électricité. Le gouvernement a donc intégré pour 2027 une clause de revoyure dans cette PPE.

Dès lors, cet outil de planification stratégique ne permet qu'une visibilité limitée même si nous ne pouvons que nous réjouir de sa publication.

## La pastille verte

Pensez à fermer les onglets quand vous n'avez plus besoin de consulter les sites internet.

Environ 53% des usages numériques français sont hébergés à l'étranger. En gardant un onglet ouvert, vous consommez de l'énergie inutilement car des données vont devoir voyager dans les réseaux pour rafraîchir constamment la page internet.

Si vous avez besoin de retourner fréquemment sur un site, il vaut mieux l'enregistrer dans les favoris !

Éditeur : Energiequelle SAS

Impression : Imprimerie du Rimon - 11 rue des Bintaïns - 35230, Noyal-Châtillon-sur-Seiche

Crédits photographiques : Energiequelle, David Ferrière Studio Photo, Shutterstock

Contact : [lcandalh@energiequelle.fr](mailto:lcandalh@energiequelle.fr)